

**Réponse de M. Le Maire à la question orale (faite par écrit) de Monsieur Eric SERVEL déposée le 9 février 2009 relative à une demande d'informations complémentaires pour préparer le Débat d'Orientation Budgétaire 2009**

**Concernant le « point détaillé sur la dette municipale »**

Au cours de la présentation introductive au Débat d'orientations Budgétaires 2009 (D.O.B.) qui vient d'avoir lieu, un certain nombre d'éléments ont été présentés aux membres du Conseil Municipal concernant la situation financière de notre commune, en particulier concernant la dette, ainsi que je vous l'avais annoncé le 5 décembre 2008 à l'occasion d'une précédente réponse à une question orale que vous aviez posée.

De plus, au cours de la commission des finances qui s'est tenue en mairie le lundi 26 janvier dernier, dont l'ordre du jour portait sur la préparation du D.O.B. , et à laquelle vous étiez absent, les éléments portant sur l'endettement de notre commune ont été présentés de manière très détaillée par Monsieur Marc CATON , Maire-Adjoint aux Finances. Cette présentation pourra être renouvelée, si vous en faites la demande, au cours de la prochaine commission portant sur le projet de budget primitif 2009.

J'ajoute que l'état de la dette obligatoirement annexé au Budget Primitif (B.P.) ainsi qu'au Compte Administratif (C.A.) de chaque exercice recense, pour les emprunts en cours, le capital initial, le capital restant dû, et le montant de l'échéance, pour l'année en cours, avec la répartition entre le capital et les intérêts. Il en est de même pour les 11 ratios officiels auxquels vous faites allusion.

Je vous invite, par conséquent, à vous reporter à ces documents pour votre parfaite connaissance de la situation financière de notre commune .

**Concernant les orientations proposées pour aider nos concitoyens à faire face à la crise**

Comme cela vient d'être exposé à l'occasion de la présentation des orientations budgétaires , et malgré une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement, un effort tout particulier sera fait en direction des actions sociales qui se traduira par une subvention d'équilibre au C.C.A.S dont le montant , prévisionnel dans le cadre du budget primitif, sera ajusté selon l'évolution de la situation, au budget supplémentaire ou par le biais de décisions modificatives en cours d'exercice si besoin.

Je peux vous indiquer d'ores et déjà qu'une rencontre récente (le 23 janvier dernier) organisée à l'initiative de la mairie à laquelle participaient les élus de la commission solidarité ainsi que les assistantes sociales du pôle médico-social, puis les représentants de la Croix-Rouge, du Secours Catholique ainsi que du Secours Populaire, a permis de faire le point sur l'évolution des secours et aides diverses – alimentaires, vestimentaires, logement, écoute etc ... - apportés aux personnes en difficulté – que ce soit par le biais du service municipal du CCAS ou directement par ces associations caritatives .